

Motion

sur l'affichage par ordre de mérite des candidats admissibles sur le site des concours CNRS

Les membres de la Section 03 protestent unanimement contre la décision prise par Antoine Petit, PDG du CNRS, d'afficher les candidat.e.s déclaré.e.s admissibles par ordre alphabétique, et non plus par ordre de mérite, sur le site du CNRS. Cette décision, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation ou information préalable, est inacceptable et irrespectueuse vis-à-vis du jury d'admissibilité et des candidats. Cette décision est jugée dangereuse dans le cadre de la réflexion actuellement menée sur l'évolution du rôle du comité national.

La Section 03 réaffirme son attachement à la publication du résultat des classements du jury d'admissibilité par "ordre de mérite scientifique". Elle estime que la transparence de ses décisions faisant suite à un travail collectif et méthodique d'évaluation et de classement des dossiers est essentielle à l'accomplissement de sa mission.

Le procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury d'admissibilité de la Section 03 à l'issue des concours CRCN et DR, fera état de ce classement par ordre de mérite, comme les années précédentes. La Section 03 demande la diffusion de ce classement sur le site officiel du concours.

Un classement scientifique effectué en jury d'admission sur des bases non purement scientifiques, pourrait donner lieu à des controverses publiques et à des actions judiciaires susceptibles d'entacher le rayonnement du CNRS ainsi que son attractivité et entraînerait une décrédibilisation de la recherche Française dans son ensemble

Isabelle BERBEZIER
Présidente de la Section 3

Motion adoptée le 16 mars 2021
à l'unanimité (20 votants)

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- Mme Astrid LAMBRECHT, directrice de l'INP ; M. Pascal AUSCHER, directeur de l'INSMI ; M. André LE BIVIC, directeur de l'INSB ; M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'INSU ; M. Stéphane BLANC, directeur de l'INEE ; M. Jacques MADDALUNO, directeur de l'INC ; M. Francois-Joseph RUGGIU, directeur de l'INSHS ; M. Ali CHARARA, directeur de l'INS2I ; M. Reynald PAIN, directeur de l'IN2P3 ; M. Jean-Yves MARZIN, directeur de l'INSIS.
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Sections et CID du Comité national.